

# L'ampleur du problème des collisions liées à l'alcool et aux drogues au Canada – Aperçu

Janvier 2012

**madd** 

R. Solomon et S. Pitel  
Professeurs, Faculté de droit  
Université Western Ontario

## **L'ampleur du problème des collisions liées à l'alcool et aux drogues au Canada – Aperçu**

MADD Canada a adopté une démarche globale pour évaluer l'ampleur du problème des collisions attribuables à la consommation d'alcool et de drogues (conduite avec facultés affaiblies) au Canada. Afin de dresser le tableau le plus exhaustif possible du problème, cette démarche englobe les éléments suivants : l'alcool et les drogues ; tous les types de véhicules et de vaisseaux ; l'éventail complet de dommages et de pertes (décès, blessures, dommages matériels, et coûts financiers pour la société) ; et les collisions survenant sur les routes et les propriétés publiques et privées, ainsi que les voies maritimes. L'adoption de cette démarche non restrictive est dictée par notre mission qui consiste à venir en aide aux victimes et à réduire les décès, les blessures et les collisions liés à la conduite avec facultés affaiblies.

Bien que d'autres organismes et agences du gouvernement publient des rapports sur le problème des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies au Canada, leurs données diffèrent souvent des nôtres, car ils appliquent des critères de référence plus restreints. Par exemple, leurs statistiques sur les décès peuvent porter uniquement sur les collisions de véhicules motorisés attribuables à l'alcool survenant sur des voies publiques. De même, leurs données sur les blessures peuvent porter uniquement sur les collisions ayant fait l'objet d'une intervention policière et pour lesquelles il existe un rapport officiel. Le simple fait que ces données ne coïncident pas avec celles de MADD Canada ne signifie pas qu'elles soient fausses. Cela reflète tout simplement un champ d'études plus étroit.

### **Décès**

L'on estimait en 2009 que 2 575 personnes ont été tuées dans des collisions de véhicules motorisés au Canada. MADD Canada estime qu'au moins 1 074 de ces décès sont attribuables à un affaiblissement des facultés. Par ailleurs, l'incapacité de faire passer des tests aux conducteurs aux facultés affaiblies survivants, conjuguée à notre dépendance sur les rapports de police se traduit par une certaine mesure de sous-déclaration. MADD Canada est ainsi de l'avis que ce résultat ne représente qu'une estimation prudente.

De plus, ces 1 074 décès ne comprennent pas les personnes tuées dans des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies sur les voies maritimes. L'alcool était la cause confirmée ou soupçonnée dans 47 des 126 incidents de navigation mortels recensés en 2005. Ces 1 074 décès ne comprennent pas non plus les décès associés à d'autres véhicules (avions, trains, ou équipement industriel comme les chariots élévateurs).

Compte tenu des réserves rattachées à ce chiffre, MADD Canada estime que le bilan annuel de décès attribuables à la conduite avec facultés affaiblies au Canada se situe entre 1 250 et 1 500 (3,4 à 4,1 décès par jour).

## **Blessures**

L'on estimait en 2009 que 303 850 personnes ont été tuées dans des collisions de véhicules motorisés. MADD Canada estime que 63 338 de ces personnes ont été blessées dans des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies (soit quelque 174 blessés par jour). Veuillez noter que cette estimation comprend uniquement les collisions de véhicules motorisés.

## **Dommmages matériels**

L'on estimait en 2009 qu'environ 1 673 750 véhicules motorisés ont été impliqués dans des incidents causant des dommages matériels au Canada. MADD Canada estime qu'environ 209 336 de ces véhicules étaient aussi impliqués dans des situations de conduite avec facultés affaiblies (plus ou moins 574 par jour). Veuillez noter que cette estimation comprend uniquement les collisions de véhicules motorisés.

## **Coût estimé des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies**

En appliquant un modèle couvrant les coûts sociaux des décès, blessures, et dommages matériels causés par la conduite avec facultés affaiblies en 2009 au Canada, l'on estime des coûts de l'ordre de 20,15 milliards de dollars. Conçu récemment pour le ministère fédéral du Transport, ce modèle se fonde sur des analyses approfondies. Il est à noter que cette donnée se limite aux collisions de véhicules motorisés.

## **Source des données**

Les estimations concernant la conduite avec facultés affaiblies citées dans ce document sont expliquées dans le rapport « Conduite avec facultés affaiblies – Estimation du nombre de collisions et des coûts afférents, 1999 à 2009 » préparé par Stephen G.A. Pitel, professeur agrégé, et Robert Solomon, professeur, de l'Université Western Ontario. Le rapport cité ci-dessus se fonde sur un document de discussion antérieur préparé par G. William Mercer, Applied Research and Evaluation Services, Université de la Colombie-Britannique : « Estimating the Presence of Alcohol and Drug Impairment in Traffic Crashes and their Costs to Canadians: 1999 to 2006 ».

[Révisé en janvier 2012]